DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 MAI 2015

Délibération n° 2015.05. 60.B

Village d'entreprises Les Molines Nord -Travaux de construction - Lot n°3 "Charpente métallique" : avenant n°1 LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2015

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents:

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s):

Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s):

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2015

DELIBERATION N° 2015.05. 60.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur: Madame GODICHAUD

VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°3 "CHARPENTE METALLIQUE" : AVENANT N°1

Par délibération n°40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°3 « charpente métallique » à la société TROISEL – Zone Industrielle – BP 20026 – 32502 FLEURANCE CEDEX pour un montant de 141 707 € HT.

La prestation prévue à la ligne 1.1.3 du marché de base « ramasse panne et fixations » d'un montant de 3 207 € HT ne sera pas réalisée. Il est donc nécessaire de passer un avenant en moins-value.

Le montant de l'avenant n°1 en moins-value s'élève à 3 207 € HT.

Je vous propose:

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°3 « charpente métallique » confié à la société TROISEL – Zone Industrielle – BP 20026 – 32502 FLEURANCE CEDEX ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 3207 € HT.

Le montant du marché est ramené de 141 707 € HT à 138 500 € HT, soit une diminution de 2,26% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
28 mai 2015	28 mai 2015